

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize
Le vingt-trois mai
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : le 13 mai 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BRIAND Jean-Yves- M. FREOUR Jean-Claude

POUVOIRS : M. FREOUR Jean-Claude à M. OILLIC Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D50: Tarifs 2016-2017 des Ateliers « CAEM / Musique des Arts

Par délibération en date du 1^{er} juin 2015, le conseil municipal a fixé les tarifs du CAEM/Musique des Arts pour l'année 2015/2016.

Après avoir précisé que les activités « Théâtre » seront supprimés au CAEM pour être transférés aux activités culturelles à compter de la rentrée de septembre 2016, Mme Jocelyne PHILIPPE, Maire-adjointe à la Culture, demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les tarifs 2016-2017 des ateliers du CAEM à partir de la grille tarifaire proposée par la commission « culture » :

Tarifs par trimestre

Départements	NIVILLAC		Extérieurs	
	Tarifs actuels	Proposition	Tarifs actuels	Proposition
Eveil et Jardin musical	50,00 €	50,00 €	80,00 €	60,00 €
Collectif	65,00 €	65,00 €	95,00 €	75,00 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Département	Tarifs pour les habitants de la commune	
	Tarif actuel	Proposition
Cours individuel +1 collectif	150,00 €	135,00 € + 15,00 € = 150,00 €

Concernant les extérieurs, les élèves financent l'intégralité de leurs cours individuels conformément aux tarifs fixés pour le CAEM + 45 €/ an pour un cours collectif.

Par ailleurs, il est proposé une dégressivité de la cotisation en fonction du nombre d'enfants de la manière suivante :

- **Famille de 2 enfants** : abattement de 5 % sur la 2^{ème} cotisation
- **Famille de 3 enfants** : abattement de 5 % sur la 2^{ème} cotisation et abattement de 10 % sur la 3^{ème} cotisation.

A partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions tarifaires et sur la proposition de tarifs dégressifs pour les familles de 2 enfants et plus.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs 2016/2017 de l'Ecole de Musique proposés ainsi que les dégressivités de cotisations avec prise d'effet à la rentrée de septembre 2016.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.